



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **DRINI & DONI SARL**, av. Louis-Pictet 9,
1214 Vernier
2. Date de l'ouverture de faillite : 14.05.2014
Indication: La publication concernant le type, la procédure, le
délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.
3. **Remarques:** Nous, greffier au Tribunal de première instance,
en application de l'article 141 du Code de procédure civile,
avons DRINI & DONI SARL, ayant anciennement son siège
avenue Louis-Pictet 9 1214 Vernier, actuellement sans adresse,
que dans son audience du 14 mai 2014, la 10ème chambre du
Tribunal de première instance a rendu dans la cause C/19025/
2013-10 SF entre ALLIANZ SUISSE SOCIETE D'ASSURANCE SA
et DRINI & DONI SARL, un jugement dont le dispositif est le
suivant :
LE TRIBUNAL,
Statuant par voie de procédure sommaire :
 1. Prononce la faillite de DRINI & DONI SARL
ce jour à 14 h 15.
 2. Arrête les frais judiciaires à CHF 150.- et les compense avec
l'avance effectuée par la partie requérante.
 3. Les met à la charge de la partie citée et la condamne à les
verser à la partie requérante qui en a fait l'avance.

Pouvoir judiciaire, Tribunal civil
Tribunal de 1ère instance, chambre des faillites et concordats
1204 Genève

01548497

